



## CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
21 DECEMBRE 2009

### Nombre de Conseillers

EN EXERCICE	29
PRESENTS	24
ABSENTS	5
VOTANTS	27

Le 21 décembre 2009 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2009  
Date d'affichage : 28 décembre 2009

Présents : Mr Jacques DALMONT, Mme Noëlle POIRIER, Mr Michel MARY, Mme Brigitte RADIGUE LOUVEL, Mr Jean-Luc DELAHAIE,, Mr Didier THEVENARD, Mme Marie-Claire BOUDANT, Mr Franck QUERU, Mme Annick JARRY, Mr Jacques LEBIGOT, Mr Guy FERON, Mr François POINSIGNON, Mr Yves LE PAPE, Mme Claude ROYER, Mr Christian VAN AERDEN, Mme Danielle LETISSIER, Mr Jacky CLEMENT, Mme Martine QUENTIN, Mr Thierry GIBIER, Mme Sabrina BIODORE, Mr Pierre DEVALLOIS, Mme Paulette RAMOND, Mr Yves JEANNE, Mme Maryline FONTAINE.

Absents : Mme Thérèse LETINTURIER , Mme Louisa MAGHNINI, Mme Nicole MOTIN, Mr René LE MORE, Mr Thierry DECOURCELLE.

Procurations : Mme Thérèse LETINTURIER avait délégué ses pouvoirs à Mr Michel MARY, Mme Nicole MOTIN avait délégué ses pouvoirs à Mr Pierre DEVALLOIS, Mr Thierry DECOURCELLE avait délégué ses pouvoirs à Mme Maryline FONTAINE.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MONSIEUR GUY FERON EST ELU, A L'UNANIMITE, SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

**Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2009 :**

Le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ADMISSION DES GRAISSES ET MATIERES DE VIDANGES A LA STATION D'EPURATION**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a l'unanimité**

- **Décide l'actualisation de la prestation d'admission des graisses et matières de vidanges à la station d'épuration selon les conditions précitées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**
- **Précise que Véolia devra notifier cette décision aux différents prestataires concernés**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

**SALON DE L'HABITAT 2010 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT « L'ESPERANCE »**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide la conclusion d'une convention de restauration avec le restaurant « l'Espérance » pour assurer la prestation de service lors du Salon de l'Habitat 2010**
- **Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide la création d'un emploi permanent selon les conditions précitées**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

**CESSION DES LOCAUX A L'ATELIER JSA**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décider la vente au profit de l'atelier JSA selon les conditions précitées**
- **Précise que les frais d'acte notarié, ainsi que tous autres frais annexes, sont à la charge de l'acquéreur**
- **Charge Monsieur le Maire de signer le compromis ainsi que l'acte de vente à intervenir et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

**PARTICIPATION 2009 : PLEIN AIR FERTOIS**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide le versement d'un montant de 2.059,51 € au Plein Air Fertois, au titre de la régularisation de la participation 2009**

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

#### **ESCALE : COMPLEMENT DE SUBVENTION**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide le versement d'un montant de 10.400 € à l'association ESCALE
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

#### **SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOUEUR D'IMMEUBLES POUR 2010**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte la suppression du budget annexe loueur d'immeuble pour l'année 2010.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **BUDGET VILLE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°4**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- Accepte d'amortir les frais d'étude qui auraient du être transférés en section de fonctionnement depuis 1978, sur deux années
- Approuve la décision modificative n°4, du budget ville, selon le tableau ci-joint.

#### **BUDGET ZONE DE BELLEVUE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- Approuve la décision modificative n°1, du budget zone de Bellevue, selon le tableau ci-annexé.

#### **BUDGET LOTISSEMENT DE LA POMMERAIE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- Approuve la décision modificative n°1, du budget lotissement de la Pommeraie, selon le tableau ci-annexé

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°4**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- Approuve la décision modificative n°4, du budget assainissement, selon le tableau ci-annexé.

